



VILLERS BRETONNEUX

Arrondissement d'Amiens  
Département de la SOMME  
Canton Amiens 4EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DÉLIBÉRATION N° 12/202341113**OBJET : AVENANT N°1 A LA CONVENTION POUR LA TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LÉGALITÉ OU A UNE OBLIGATION DE TRANSMISSION AU  
REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT.****THÉMATIQUE : 9.1. Autres domaines de compétence des communes.  
(Conformément à la nomenclature issue de l'application « ACTES »)**

L'an deux mille vingt-quatre, le **Treize Novembre**, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Didier DINOARD, Maire.

**Présents** : MM. et Mmes : DINOARD D. – D'HEILLY P. - RICARD M. – CRAS A. – LEROUX S. - LELIEUR-D'HIER L. - GUILLEMOT C. – HUYGHE P. - FOURNET M. - NZEUBA E - TALANDIER K. - DEGROOTE G. – LEFEBVRE M. – DE MUYNCK A. - DURAND B. – VAQUEZ B. - FINAZ P. - FRANÇOIS. – LAMBERT A.

**Absents** : ////

**Absents excusés ayant donné procuration** :

M. ARTHUR D. ayant donné procuration à M. DEGROOTE G.  
M. BLOOTACKER P. ayant donné procuration à Mme RICARD M.  
Mme LEFEUVRE M.F. ayant donné procuration à M. CRAS A.  
Mme BRUNELLE L. ayant donné procuration à Mme FOURNET M.  
Mme CATTEAU S. ayant donné procuration à Mme D'HEILLY P.  
M BACQUET F. ayant donné procuration à M NZEUBA E.  
M LAVOISIER E. ayant donné procuration à Mme LAMBERT A.  
M. DEVILLERS T. ayant donné procuration à M. FINAZ P.

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

- En exercice : 27	- Pour : 27
- Présents : 19	- Contre : 0
- Exprimés : 27	- Abstention : 0

**Convocation : 07/11/2024**

Mme Laurence LELIEUR a été nommée secrétaire de séance.

Par délibération en date du 09 février 2017, la commune de Villers-Bretonneux a délibéré favorablement pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à des obligations de transmission au représentant de l'Etat.

Des modifications sont à apporter à la convention initiale. Ces modifications portent sur les modalités de transmission électronique des documents budgétaires sur **Actes Budgétaires**.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver un avenant à la convention pour la transmission au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat.

Ledit avenant est joint en annexe.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Approuve** les termes de l'avenant à la convention pour la transmission au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat,

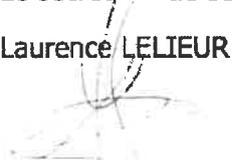
**Autorise** le Maire à signer ledit avenant,

**Autorise** le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
Fait à Villers Bretonneux, le 13 novembre 2024

Le secrétaire de séance,  
Laurence LELIEUR



Le Maire,  
Didier DINOUARD



**Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le  
et publication ou notification le 22 NOV. 2024**

20 NOV. 2024

Le Maire,  
Didier DINOUARD



Envoyé en préfecture le 20/11/2024

Reçu en préfecture le 20/11/2024

Publié le 22 NOV. 2024

ID : 080-218007508-20241113-12\_20241113-DE

Le Tribunal administratif d'Amiens peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture de la Somme ;
- date de sa publication/notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse expresse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Villers-Bretonneux  
Utilisateur : PASTELL villersbretonneux.actes

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **12\_20241113**  
Objet : **AVENANT N°1 A LA CONVENTION POUR LA TRANSMISSION AU CONTROLE DE LÉGALITÉ OU A UNE OBLIGATION DE TRANSMISSION AU**  
Type de transaction : Transmission d'actes  
Date de la décision : 2024-11-13 00:00:00+01  
Nature de l'acte : Délibérations  
Documents papiers complémentaires : NON  
Classification matières/sous-matières : 9.1 - Autres domaines de competences des communes  
Identifiant unique : 080-218007508-20241113-12\_20241113-DE  
URL d'archivage : Non définie  
Notification : Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 080-218007508-20241113-12_20241113-DE-1-1_0.xml	text/xml	960 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : 12_20241113_AVENANT N__1 A LA CONVENTION POUR LA TRANSMISSION AU CONTROLE DE L_GALIT__ OU A UNE OBLIGATION DE TRANSMISSION AU REPR__SENATANT DE L__ETAT..pdf Nom métier : 99_DE-080-218007508-20241113-12_20241113-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	114.1 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	20 novembre 2024 à 15h22min51s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	20 novembre 2024 à 15h24min57s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Claude
En attente de transmission	20 novembre 2024 à 15h24min57s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	20 novembre 2024 à 15h25min28s	Transmis au MI

Acquittement reçu

20 novembre 2024 à 15h25min42s

Reçu par le MI le 2024-11-20